CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E95837** **VALABLE JUSQU'AU** **14/05/2027**

ÉDITÉ LE 03/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1999

Raison sociale : AGRI-TERRITOIRES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/03/2025

Sigle : SARL AGRI-TERRITOIRES

Capital : 100 000

11 RUE DU MOULIN
45410 RUAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 1999B00404

Siret : 423 361 153 00012

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 45754J

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 650452N1244000 / 001 565969

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 650452N1244000 / 001 565969/31

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 02 38 80 21 73 **Fax :**

Portable : 06 85 70 21 71

Responsabilité légale :
LE CALLONNEC YANN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.agri-territoires.fr

E-mail : contact@agri-territoires.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 772 116 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	7	29/01/2026
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)		29/01/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 03/04/2026 15:38

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025